



...un patrimoine d'avenir

es forêts arborées se distinguent par l'absence de défrichement depuis au moins la première moitié du xvi^e siècle, quelle que soit la gestion forestière pratiquée. Cette continuité forestière peut remonter à des temps beaucoup plus anciens (forêt médiévale, forêt antique) ou à leur absence (forêt moderne). Les forêts contiennent des hauteurs-levées de biodiversité en hébergeant des espèces qui ne se rencontrent que rarement ailleurs. C'est encore plus le cas si de vieux arbres et du bois mort s'y sont maintenus. Lorsqu'une forêt est défrichée (agriculture, urbanisation, etc.) on peut observer la disparition de certaines espèces végétales et animales, des lécides (mousses profondes et durables dans le sol). Même après reconstruction du couvert arboré, les bouleversements dus au pâturage, à la fertilisation, au chalutage ou au labour influent sur la flore, la faune et les champignons du sol et du sous-bois durant des siècles. C'est pourquoi les forêts anciennes, les forêts méditerranéennes, les forêts contrairement à certaines plantes aux graines voyagieuses ou à des espèces animales très mobiles, mettront des siècles à conquérir de nouveaux terrains. Certaines plantes à bulbe ou à rhizome (Muguet, Maianthemum à deux feuilles...), ou des plantes dont les graines sont légères (Pin, Hêtre, Chêne, etc.) peuvent migrer. Les lécides (Mousses) à long cycle de vie, Lézards des bords, Mueles uniformes... se déplacent de moins de 30 mètres par siècle !

Les cartes de l'État-major, produites entre 1818 et 1845 dans la Loire, s'avèrent un excellent témoignage historique des fortifications anciennes. Ces cartes militaires, assez précises et complètes, ont été réalisées à l'époque du « règne du cadastre ». Elles reflètent aussi l'explosion rurale et la déprise agricole. Les cartes de Cassini, moins précises et datant du milieu du XVIII^e siècle, se montrent moins pertinentes pour ce type d'informations. Une forêt cartographiée au XIX^e et toujours présente aujourd'hui a de bonnes chances d'avoir survécu aux défrichements successifs et peut être considérée alors comme probablement ancienne. Cette carte « diachronique » est le fruit de la comparaison entre la cartographie des fortifications actuelles et celle des forêts du XIX^e.

Cette première étape indispensable à l'identification des forêts anciennes, comporte néanmoins certaines incertitudes. En effet, il s'agit d'une comparaison de deux « photographies » de l'occupation du sol à deux périodes différentes, entre lesquelles les forêts présentes sur les cartes de l'État-major ont pu être défrichées, connaître une période d'utilisation agricole, puis se reconstituer. Outre cette incertitude dans la reconstitution historique de la forêt, la précision des cartes de l'État-major reste inférieure aux cartes actuelles. Par mesure de précaution, on considérera donc un décalage de 50 mètres entre les forêts anciennes, récentes ou disparues de l'ordre d'une cinquantaine de mètres.

Pour aller plus loin dans l'identification et la caractérisation des forêts anciennes, le Conservatoire botanique national du Massif central et ses partenaires vous proposent des outils, disponibles sur <https://corlops.champagnon.fr/rejets>

équipes 150 à 200 ha, la surface forestière a augmenté dans la Loire, com-
me dans le reste de la France. Le taux de boisement départemental
est passé de 15 % à 26 %. Néanmoins, ce doublement de la surface for-
estière cache une autre réalité : une équivalence à 21 500 terrains
football de forêts, encore présents au *sic* siècle et pour certaines années
à la fin du *siècle* (Bols noirs, Plât, etc.), les défrichements ont été poursuivis
d'autres degrés. La moitié des forêts présentes à l'époque ont ainsi
détruit dans la **Pleine du Roarnais** et sur le **Saut de Neuille**, le tiers de
la **Basine de la Plaine de la Basse** et la **Basine de la Plaine de la Basse**.
Forez : La pression sur les forêts est restée si forte que la forêt de boisème
moins diminuée dans la **Pleine du Roarnais**. Des forêts de plusieurs dizaines
voies certaines d'hectares ont été perdues dans la **Pleine du Roarnais**,
la **Basine de la Plaine de la Basse** et la **Basine de la Plaine de la Basse**.
C'est par exemple le cas du bois de Combray, défriché pour construire le
port de Roanne, ou encore de la moitié sud du bois de Mably, des bois de
Rajasse, du Poyet, de Sorliard et de la Pleur de Lière dans le Roarnais.
La **Basine de la Plaine de la Basse** a été défrichée pour construire les
Monts du Lyonnais. Au final, la biodiversité des forêts disparues n'a
que partiellement compensée par l'augmentation de la surface forestière.
reste et la flore liées à l'ancienneté explose des siècles voire des millénaires
font ainsi une réalité, notamment en plaine.

...un patrimoine d'avenir

à proportion des forêts anciennes varie fortement selon les secteurs. C'est dans les Bâle Noirs et la Plaine du Forêt qu'il y a le plus de forêts (environ 60 % des forêts actuelles), tandis qu'il n'y a quasiment aucune forêt ancienne dans les Monts de la Madeline. 12 % des forêts du Piedmont Rhodanien et de la vallée du Rhône seraient anciennes. Dans les plaines du Roannais et du Forez et dans le Bassin houiller de Saint-Étienne, assez peu boisés, il s'agit majoritairement de chênaies, accompagnées de peuplements de feuillus mélangés. Dans le Pilât et les bien nommés **Bâle Noirs**, il s'agit pour moitié de sapinières. Celles-ci constituent la moitié des forêts actuelles dans les Bâle Noirs. Les hêtres pures sont plus rares, surtout présentes dans les **Monts de la Madeline** (13 % des forêts anciennes), dans une moindre mesure le **Pilât** et les **Monts du Forez** (5 % des forêts anciennes).

le département de la Loire a mis en place sa politique ENS (enquête nationale sur les paysages) au début des années 1990, répondant ainsi à trois enjeux majeurs : participer à la préservation de la biodiversité ; améliorer le cadre de vie des Ligériens par la conservation des paysages et du patrimoine naturel ; favoriser la vitalité économique par le développement du tourisme vert. Cette politique ENS a été mise en œuvre par le biais de la mise en place de 120 sites ENS sont aménagés pour l'accueil du public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel). Sur les 620 sites en ENS, une centaine (plus de 1500 ha) ont été classés départementalement) concerne des massifs forestiers, correspondant à 10 % du territoire départemental. Ces sites sont répartis dans 12 communes, les hêtraies du Plat, les tallis suds des gorges de la Loire ou encore quelques chènes de Pinat, dont la plus emblématique est la forêt de L'espessane dans le Roannais. Au-delà de l'acquisition foncière de forêts, les choix de gestion sur ces sites ENS participent à la préservation de la biodiversité des forêts anciennes de la Loire, à l'amélioration du cadre de vie des Ligériens et dans le cadre de la politique de développement durable (dans lesquelles aucune coupe n'est réalisée, mis en place de pratiques sylvico-environnementales durables (entretien de bois mort sur pied, sylviculture à faible impact, etc.). Des actions de sensibilisation sont également conduites dans le cadre de la politique ENS, à l'attention du grand public et des scolaires, à l'initiative de la commune de Roanne, en direction de la forêt de L'espessane.

Plus d'infos sur www.loire.fr (rubrique Espaces Naturels Sensibles)

► Vieille sapinière humide près de Chalmazel

22 %
des forêts présentes sur les cartes de
l'État-major auraient été défrichées
depuis le **xx^e siècle**

15 300 ha

Si elles hébergent rarement les espèces caractéristiques des forêts anciennes, les forêts récentes ne sont pas pour autant dénuées d'intérêt pour la biodiversité. L'idée reçue selon laquelle celles-ci seraient principalement constituées de plantations de conifères exotiques est fautive, puisque celles-ci correspondent à moins de 15 % des forêts récentes en plantations pures de taille importante.

En plaine et dans les **Monts du Lyonnais**, entre la mollette et les trois quart, des forêts résineuses correspondent à des accrus feuillus spontanés. En montagne, les feuillus se mélangent aux conifères, notamment au Pin sylvestre dans les **Monts du Forez** et le **Pilat**. Les conifères sont prépondérants dans les **Bois noirs**. De manière générale, les peuplements des forêts résineux apparaissent plus mélangés que ceux des forêts anciennes dans lesquels les essences (chêne, hêtre, sapin) sont plus pures. Le mélange d'essences est favorable à la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique. Ces forêts résineux ont souvent contribué à la reconstruction d'une trame forestière, reconnectant alors des massifs anciens qui avaient été isolés par les défrichements successifs (dans les gorges, par exemple). Dans les secteurs où les forêts avaient quasiment disparu, notamment dans le **val de la Saône**, les forêts résineuses ont été plantées par l'homme. Elles ont permis de faire pousser de nouvelles allées auxiliaires, l'un des habitats les plus rares et menacé en France, en Europe.

Localement, la proportion de plantations exotiques est parfois plus forte. Les plantations de Douglas correspondent à plus du quart des forêts récentes dans les **Monts du Beaujolais et de la Madeleine** ainsi que les **Bois Noirs**, tandis que 20 % des forêts récentes du **Pilat** correspondent à des plantations de Douglas ou d'Épicéa.

froide et humide ; hêtre dans les basses montagnes ou au contraire en situation sommitale, ditte subalpine ; châtaînes en plaine, en condition très sèche ou au contraire sur sol humide. En forêt ancienne, on observe au contraire une prédominance de peuplements assez purs, héritage d'une gestion sylvicole pluri-éculturelle. Les coupes de taillis répétées ont, par exemple, sélectionné le Hêtre en montagne et le Chêne en plaine, pour produire du bois combustible, ressource indispensable avant le développement du charbon au début du xix^e siècle. Le Sapin, quant à lui, a pu être sélectionné en montagne pour produire du bois d'œuvre, de charpente, de sciage ou destiné aux matériaux de construction.

Seul un dixième des forêts anciennes a été converti en plantations monospécifiques d'essences exotiques, principalement de Douglas et d'Épicéa commun, mais ce phénomène a été plus marqué dans certains secteurs : un quart des forêts anciennes du **Beaujolais** ont ainsi été transformées en plantations exotiques, environ 15 % dans les **Monts de la Madeleine** et du **Lyonnais**.

Sources : cartes réalisées à partir de la cartographie des lieux de la Chaux-de-Fonds BD Carthago. **Châtinais :** © IGN 1919 et la cartographie réalisée des points balisés "BD Forêt" version 2. © IGN-2008. **Fond Cartographique :** "BD Topo" © IGN-2008. **Régions Naturelles :** © ELI-ENR-2019. **Liens Naturels régionaux :** © INPN-2020. **Syndicat mixte des Monts de la Montagne de Jura :** © MM-2019. **Escapade sentier :** © Département du Jura 2019.

Rédaction et coordination : B. RENAUD. **Analyses de données :** B. RENAUD, M. POURLEAU. **Recture :** N. GUILLEMIN, L. MANSOT, S. PÉREIRA, M. PIRIOUX, M. POURLEAU, B. RENAUD, J. VERGNE. **Cartographie :** M. PIRIOUX. **Conception graphique :** S. PÉREIRA. **Reproduction et diffusion interdites sans autorisation préalable. Photographies :** A. DESCHAMACKER, S. PÉREIRA.

Pour aller plus loin dans l'identification et la caractérisation des forêts anciennes, le Conservatoire botanique national du Massif central et ses partenaires vous proposent une page web dédiée : scannez le QR Code ci-contre ou utilisez l'URL suivante :

<https://projets.cbnmc.fr/forets>

Évolution des forêts du département de la Loire entre le milieu du XIX^e siècle et aujourd'hui

Forêts disparues
 Forêts présumées anciennes
 Forêts présumées récentes
 Villes principales
 Régions naturelles
 Cours d'eau principaux
 Espaces naturels sensibles
 Parcs naturels régionaux (Pilat, Livradois-Forez)
 Syndicat mixte des Monts de la Madeleine

38 %
des forêts actuelles seraient anciennes

55 700 ha

26 %
de la surface départementale
est forestière



62 %
des forêts actuelles seraient récentes

89 400 ha

Ce document a été réalisé en partenariat avec l'IGN, l'IPAMAC, les Parcs naturels régionaux Livradois-Forez et du Piât, le Syndicat mixte des Monts de la Madeleine, l'Office national des forêts et le Centre national de la propriété forestière - Auvergne Rhône-Alpes.

IGN Institut National de l'Information Géographique

IPAMAC Parcs naturels de Mont central

PNR Livradois-Forez

PNR du Piât

Office National des Forêts

CNPF Centre National de la Propriété Forestière

des Monts de la Madeleine

Avec la contribution financière de l'Europe, de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Loire

Loire
LE DÉPARTEMENT

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

